



ECVC appelle à la solidarité avec les travailleur.euse.s de l'entreprise Sudaphi

La Coordination Européenne Via Campesina appelle à la solidarité avec les travailleur.euse.s de l'entreprise Sudaphi qui fait partie du groupe Premium Foods Solutions, située dans la province d'Inezgane Ait Melloul dans le Souss Massa, au Maroc. Sudaphi est spécialisée dans la transformation et l'exportation de produits à base de tomates. Elle produit les marques Sud'n'Sol et Sunblush Tomatoes et vend ses produits aux supermarchés et aux transformateur.rice.s alimentaires en Europe.

En décembre 2021, Sudaphi a annoncé unilatéralement qu'elle soumettait l'ensemble de son personnel en place à un nouveau contrat écrit qui menace la sécurité d'emploi des travailleur.euse.s et leur transfert vers des sites de production éloignés de leur domicile, sans consultation préalable des employé.e.s de l'entreprise ni de leurs représentant.e.s élu.e.s. Les travailleur.euse.s sous le nouveau contrat Sudaphi protestent contre ces changements devant les portes de l'entreprise depuis le 26 mai.

Un délégué du personnel affilié au syndicat de la Fédération nationale du secteur agricole (FNSA-UMT) a été licencié par Sudaphi le 27 mai 2022. Deux autres délégué.e.s ont été sanctionné.e.s par des mises à pied de 8 jours et 3 membres ont été contraint.e.s de changer de poste. Les pratiques abusives de Sudaphi représentent une violation du droit à la libre association et à la négociation collective. Le délégué a organisé un sit-in devant les bureaux de Sudaphi à Inezgane Ait Melloul depuis son licenciement il y a plus d'un mois. ECVC et la FNSA exigent le respect des droits syndicaux et un dialogue sérieux et responsable avec les autorités régionales pour mettre un terme à ce conflit.

Les conditions de travail sont également contestées par les employé.e.s et leurs représentant.e.s syndicaux.ales, notamment :

- L'absence de transport de nuit pour les travailleuses (exigé par le décret n° 2-04-568 fixant les conditions du travail de nuit des femmes le 29 décembre 2004).
- Des conditions de travail peu sûres et peu hygiéniques, avec une absence de vêtements de protection des employé.e.s contre le froid (6°C) et la chaleur (60°C) sur le lieu de travail.
- Le Comité de sécurité et d'hygiène (CSH), institué selon l'article 336 du Code du travail, n'est pas fonctionnel au sein de Sudaphi.
- Il n'existe pas de Comité d'entreprise pourtant prévu par la loi conformément à l'article 464 du Code du travail.
- Les heures de travail dépassent la limite légale de 8 heures par 30 minutes.

Malgré les violations du droit du travail marocain par Sudaphi, les autorités marocaines sont intervenues contre le sit-in et les protestations des employé.e.s et des militant.e.s devant le siège de Sudaphi les 14 et 17 juin. Les autorités locales ont confisqué du matériel et arrêté l'un des délégués, bien qu'il ait été libéré le même jour sans charge. Malgré cela, les membres de la FNSA à Sudaphi restent déterminés à défendre leurs droits.

ECVC espère que ce conflit social sera résolu le plus rapidement possible et exige que la direction de Sudaphi respecte les droits fondamentaux des travailleur.euse.s.

Dans ce contexte, la Coordination Européenne Via Campesina :

- Interpelle Sudaphi et exige la réintégration du délégué licencié et la compensation des jours de travail perdus.
- Exige que Sudaphi retire sa proposition de contracter tous ses travailleur.euse.s avec de nouvelles conditions non consentuelles.
- Demande que Sudaphi engage des négociations immédiates avec la FNSA pour améliorer les conditions de travail et répondre aux violations du code du travail dans ses installations.
- Condamne l'intervention de la gendarmerie contre la FNSA, et appelle les autorités locales marocaines à faire le nécessaire pour résoudre les problèmes sociaux des travailleur.euse.s et à maintenir le dialogue entre les partenaires sociaux.
- Appelle les supermarchés et les entreprises agroalimentaires qui achètent des produits à Sudaphi à se rapprocher de l'entreprise pour exiger la résolution des pratiques illégales au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

Contacts

press@eurovia.org

Federico Pacheco, membre du Comité de Coordination d'ECVC – + 34 690 65 10 46